REPUBLIQUE FRANCAISE CM1 2024/163
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2024.
Etaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, M. MICHALSKI Richard, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.
Étaient absents représentés : M. LAISNE Philippe (pouvoir à Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. BENS Frédéric (pouvoir à Mme BACHELET Véronique), Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir à Mme SZCZEPANIAK Caroline), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir à M. WATTEL Jean-Marc), Mme VANNECKE Aurélie (pouvoir à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine).
Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme.
Soit : 19 présents, 10 absents (dont 7 pouvoirs), soit 26 votants.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Caroline SZCZEPANIAK a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.
Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.24.15. DU 17 DECEMBRE 2024
PUBLIEE LE 20 DECEMBRE 2024

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COS MARLES FOOTBALL »

Monsieur Jean-Marc WATTEL expose au Conseil Municipal que l'association « COS MARLES FOOTBALL » sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 140,00 € pour la formation de 7 éducateurs par le District Artois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget de la commune ;
CONSIDERANT la demande de subvention de l'association « COS MARLES FOOTBALL ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc WATTEL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'attribution d'une subvention de 140,00 € à l'association « COS MARLES FOOTBALL ».

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été, le 20 décembre 2024, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.** **Ont signé les membres présents.** **Pour extrait certifié conforme.** **Certifié exécutoire,**
Le Maire,	**Marles-les-Mines, le 20 décembre 2024** **Le Maire,**
Karine DERUELLE	**Karine DERUELLE**